

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

LES FOULÉES DE BALABUSI:

COMPÉTITION ORGANISÉE PAR L'ASL MARONI.

ÉPREUVE OUVERTE À TOUS, DE LA CATÉGORIE DE
COUREURS CADETS À COUREURS VÉTÉRANS.

DÉPART LE 13/01/2018 DE LA FORÊT DES MALGACHES À 15H00.

- Le fait d'être engagé, indique que le participant aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

- Pour s'engager, le participant doit obligatoirement présenter une licence homologuée d'une fédération sportive ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

- Il est interdit de tirer ou pousser un participant ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances sous peine d'élimination.

-Il est interdit de jeter des papiers, emballage ou autre déchets sur l'ensemble du parcours et durant toute la durée de la manifestation. Il y aura des sacs poubelles spécialement prévus aux zones de ravitaillement.

Ci-dessous le règlement de la course.

SECURITE

- Tout signaleur sera identifié au moyen d'un brassard marqué « course » ou d'un baudrier (ou chasuble) puis sera en possession de l'arrêté autorisant la course.

- Un poste de secours est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Il sera situé près de la ligne de départ/arrivée.

- Les organisateurs se réservent le droit de statuer devant les cas non prévus par le présent règlement.

Art.1 : L'Athlétisme St Laurent du Maroni (ASL Maroni) organise à Saint-Laurent-du-Maroni la course sur pistes et layons «Les Foulées de Balabusi», le Samedi 13 Janvier 2018.

Art.2 : Deux épreuves seront proposées en parallèle et sur 2 parcours différents ayant le même point de départ et le même point d'arrivée, réservées aux catégories de coureurs de cadets à Vétérans:

- un cross INDIVIDUEL de 14,2 KM (boucle 1 + boucle 2)
- un cross en RELAIS de 2 coureurs qui courent chacun la même boucle de 6,1KM (boucle 2). Le passage de relais se fera devant la zone PC dans la zone prévue à cet effet. Les relayeurs devront parcourir les 250 derniers mètres du parcours ensemble afin de franchir la ligne d'arrivée à deux.

Art.3 : La zone PC course est localisée dans la clairière, à l'entrée de la forêt des Malgaches, 150 m après la barrière ONF.

Le départ et l'arrivée de la course sont situés à coté du PC.

Art.4 : Le parcours est mesuré avec un VTT étalonné.

Deux zones de ravitaillement en eau potable sont prévues : le premier au départ/arrivée. L'autre à mi parcours environ. Le tracé effectuant des boucles, chaque coureur individuel pourra se ravitailler en eau 5 fois (départ/milieu/départ/milieu/arrivée), et chaque coureur en relais 3 fois (départ/milieu/arrivée).

Les ravitaillements en eau se feront avec des gobelets réutilisables qui sont la propriété de l'ASL MARONI et qui devront impérativement être restitués à l'issue de l'épreuve

Art.5 : Plusieurs classements seront établis à l'issue de l'épreuve :

Classement général scratch ;

Classements par catégorie: CA, JU, EP, SE, V1, V2 et V3.

Classement par équipes : Homme / Femme / Mixte

La remise des récompenses sera effectuée sur place à partir de 17h30 dans la zone PC.

Les podiums récompensés seront les suivants : scratch femme/scratch homme pour les individuels et 1^{er} de chaque catégorie (femme/homme/mixte) pour les équipes

Art.6 : Chaque participant doit effectuer la totalité du parcours de l'épreuve.

Afin de maîtriser la durée de l'évènement, les coureurs individuels qui passeront devant la zone PC 01h15 après le départ seront mis hors course par les organisateurs. De la même manière, chaque coureur en équipe doit terminer sa boucle en 01h15 maximum sinon il sera mis hors course et l'équipe sera éliminée.

L'abandon ou le dépassement de la barrière horaire d'un concurrent entraîne systématiquement l'élimination du concurrent ou de son équipe.

Art.7 : Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent montrant des signes de fatigue pouvant se révéler dangereux pour sa santé. Une assistance médicale sera assurée par des secouristes. La Brigade des Sapeurs Pompiers de St Laurent ainsi que le SMUR pourront être alertés en cas de difficulté.

Art.8 : Les droits d'engagement sont de **15 €** pour les individuels et **20€** par équipe. (participation de 5 € pour les individuels de l'ASL MARONI et de 10€ par équipe de l'ASL MARONI. Dans le cas d'une équipe comprenant 1 membre de l'ASL MARONI et un non membre, le droit d'engagement de l'équipe est de 15€) Un cadeau souvenir sera offert à chaque participant **individuel uniquement** au retrait du dossard dans la limite des stocks disponibles (premiers inscrits=premiers servis).

Les inscriptions pourront se faire :

- **Au guichet de l'office du tourisme de St Laurent du Maroni du 15/12/2017 au 12/01/2018.**

- **Devant l'office du tourisme de St Laurent du Maroni le vendredi 12/01/2018 de 17h00 à 18h30.**

-**Le samedi 13/01/2018 au PC de la course, de 13h30 à 14h30**

Les remises de dossard pourront se faire :

- **Devant l'office du tourisme de St Laurent du Maroni le vendredi 12/01/2018 de 17h00 à 18h30.**

-**Le samedi 13/01/2018 au PC de la course, de 13h30 à 14h30**

Pour tout renseignement tél : 0694 90 24 83 ou aslmaroni@gmail.com

Pour être validés par l'organisation, les bulletins d'inscriptions doivent être dûment remplis et accompagnés, du droit d'inscription, des certificats médicaux – les licences seront présentées au retrait des dossards.

Art.9 : Le départ sera donné à 15H00 précises.

Art.10 : Les organisateurs ont souscrit une assurance « RC Organisateur ». Les concurrents doivent être impérativement couverts par une assurance sportive ou personnelle.



ASL Maroni

BP 194

3, allée des toucans

97393 Saint Laurent du Maroni

Affaire suivie par :

TERRIEN Dominique

Tél : 0694 90 24 83

Email : aslmaroni@gmail.com

**BULLETIN D'INSCRIPTION
INDIVIDUEL**

Nom :

Prénom :

Code postal :..... Ville :

Email :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance :

Date du Certificat médical :

ou Licence N° :

Club ou Association :

Signature: ×

**À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AVANT
LE VENDREDI 12 JANVIER 2018 17
HEURES À L'OFFICE DE TOURISME DE
SAINT-LAURENT DU MARONI.**

**Retrait des dossards et possibilité d'inscription
le vendredi 12 janvier 2018 de 17h00 à 18h30
devant l'office de tourisme et le samedi 13
janvier de 13h30 à 14h30 avant le départ.**

ASL Maroni

BP 194 - 3, allée des toucans

97393 Saint Laurent du Maroni

Affaire suivie par TERRIEN Dominique

Tél : 0694 90 24 83

Email : aslmaroni@gmail.com

Notre site :

<http://www.klubasso.fr/aslmaroni-accueil.html>



Le fait d'être engagé, indique que les participants auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses.

BULLETIN D'INSCRIPTION RELAIS

NOM EQUIPE (facultatif) :

.....

Relayeur 1 :

Nom :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Email :

Date de naissance :

Date du Certificat médical :

ou Licence N° :

Club ou Association :

Signature (relayeur 1)

Relayeur 2 :

Nom :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Email :

Date de naissance :

Date du Certificat médical :

ou Licence N° :

Club ou Association :

Signature (relayeur 2)